



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



Du 1^{er} au 8 décembre :
Mettre le paquet !

Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans afin d'élire les représentants du personnel et les syndicats, qui siègent dans les instances de concertation. Concomitamment, les élections permettent de mesurer l'audience des syndicats, et de proportionner les moyens qui leur sont accordés. Elles se dérouleront par voie électronique durant 8 jours lors desquels les agents feront leur choix parmi les :

- **Listes de candidats** que les syndicats présentent aux différentes Commissions Administratives Paritaires (CAP) lesquelles traitent de la situation individuelle des agents (stagiarisation, titularisation, discipline, etc...)
- **Syndicats candidats** dans les différents Comités Sociaux d'Administration (CSA) lesquels traitent de la situation collective (rémunération, hygiène, sécurité, effectifs, planning, textes, circulaires, etc...).

Obéissant à tous les critères légaux pour se présenter aux scrutins, en 18 ans d'existence, pour la 5^{ème} fois, le SPS restera le seul syndicat qui aura le grand honneur de représenter exclusivement les Surveillants.

Depuis des décennies, les syndicats dits « multi-catégoriels » sont ultra-majoritaires. Cette hégémonie, ils la tirent notamment du vote des Surveillants, lesquels, constituent à eux-seuls, 2/3 des personnels pénitentiaires.

Cependant, l'efficacité de ces syndicats reste à prouver en faveur des Surveillants qui demeurent le parent pauvre de l'Administration Pénitentiaire. Maltraités, les Surveillants en particulier, souffrent par-dessus le marché, de multiples maux, si complexes, qu'un livre ne suffirait pas à les décrire. On ne compte plus les agressions dont ils sont victimes. Tant du côté de l'Administration Pénitentiaire que de son Ministère, les Surveillants ne sont pas soutenus. Les dirigeants de ces institutions préfèrent acheter la très relative paix sociale des détenus, peu importe si les surveillants en paient le lourd tribut.

Au SPS, nous en sommes convaincu, ce mal ne sera jamais jugulé, si les Surveillants ne changent pas la donne syndicale.

.../...

Il faut effectivement commencer par renvoyer sur le terrain tous ces syndicalistes qui sont les premiers à se servir au Tableau d'Avancement pour monter en grade, et qui bénéficient en parallèle d'une décharge d'activité de service à titre syndical. Cette combinaison qui leur est offerte par l'Administration Pénitentiaire n'est ni plus ni moins qu'une manière de les corrompre.

Indépendamment de leur intérêt personnel, ces comédiens nourrissent une autre ambition :

Prendre le leadership syndical pour satisfaire leur égo surdimensionné. Nous ne citerons pas ici **le fanfaron qui a trahi les Surveillants lors de la dernière réforme statutaire**. Il en est l'illustration la plus achevée. Son syndicat, ainsi que celui qui est majoritaire dans la catégorie Directeurs, appartiennent à la même famille... Tout est donc ficelé pour que les Surveillants soient contrôlés, bridés, assujettis.

Si les Surveillants maintiennent ce syndicalisme au pouvoir, ils ne pourront jamais se défaire de leur carcan.

Si les Surveillants ne s'émancipent pas, et ne se fédèrent pas massivement dans un syndicat piloté par eux-seuls, alors, leur souffrance n'est pas prête de s'estomper.

Le cancer pénitentiaire trouve ses métastases dans un syndicalisme malsain. Pour soigner cette maladie, il faut d'abord la comprendre.

Au SPS, nous espérons que le plus grand nombre l'aura compris pour enfin mettre le paquet du 1^{er} au 8 décembre.

Le Bureau National, 02 novembre 2022

Élections des représentant(e)s du personnel du 1^{er} au 8 décembre 2022

JE VOTE SURVEILLANT,
JE VOTE S.P.S

